



COMPTE-RENDU DE DECISIONS

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de BAMBIDERSTROFF, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. FRANCOIS Jean-Luc.

Présents : tous les conseillers sauf

Absents excusés : MMES FOLSCHWEILLER ZIMMERMANN DIDIER BONIS
M. SCHMITT

Absent non excusé : -

Procurations :

Mandant	Mandataire
MME FOLSCHWEILLER	M. FRANCOIS
MME ZIMMERMANN	M. STEINMETZ
MME DIDIER	M. PENNERAD
MME BONIS	M. MAILLOT
M. SCHMITT	M. FLAMENT

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

- La commune n'a pas fait valoir ses droits de préemption pour:
 - La vente de la maison sise 14 rue du couvent 57690 Bambiderstroff
 - La vente de la maison sise 22 rue Saint Félix 57690 Bambiderstroff

1.OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Je vous propose de m'autoriser à ouvrir auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 150 000 € - cent cinquante mille euros - Dont les conditions sont les suivantes :

DUREE :	1 AN JUSQU'AU 31.12.2018
TAUX :	EURIBOR 3 MOIS (MOYENNE MENSUELLE) + MARGE DE 0.90 POINT
INTERET :	CALCULES PRORATA TEMPORIS SUR LES SOMMES EFFECTIVEMENT UTILISEES SUR LA BASE EXACTE /360 jours. ILS SONT ARRETES ET PAYABLES A LA FIN DE CHAQUE TRIMESTRE CIVIL ET A L'ECHEANCE
COMMISSION :	COMMISSION D'ENGAGEMENT DE 0.15 % DU MONTANT AUTORISE SOIT 225 € PAYABLE A LA SIGNATURE DU CONTRAT
COMMISSION DE NON UTILISATION :	NEANT

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.
Et de m'autoriser à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition à l'unanimité des membres présents.

2. OUVERTURE DE CREDIT

Vu les travaux engagés,

Je vous propose d'ouvrir les crédits suivant avant le vote du budget primitif 2018 :

217534 – réseaux électriques : 38 000 €

2111 – achat de terrains : 8 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition à l'unanimité des membres présents

3. DETR - POSE DE COUSSINS BERLINOIS

Afin de sécuriser la voirie, je vous propose de poser un coussin berlinois permettant le ralentissement des véhicules rue Pierre Klein et rue des longues terres.

Deux devis ont été établis par Moselle signalisation de FOLSCHVILLER :

•premier devis d'un montant de 2 571.40 € HT soit 3 085.68 € TTC pour la pose de coussins berlinois rue des longues terres.

•deuxième devis d'un montant de 2 495.00 € GT soit 2 994.00 € TTC pour la pose de coussins berlinois rue Pierre Klein

Je vous propose d'approuver ces devis et de m'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Le conseil municipal REJETTE cette proposition.

Détail du vote :

POUR : 2 voix (FOLSCHWEILLER-FRANCOIS)

ABSTENTION : 1 voix (SAUDER)

CONTRE : 10voix (STEINMETZ FLAMENT SCHMITT DIDIER ATTON PENNERAD ZIMMERMANN MAILLOT BONIS LINDEN)

DETR - POSE DE PIETO SILHOUETTES

Afin de sécuriser l'accès à l'école et aux abris bus, je vous propose de poser des PIETO Silhouettes aux abords de l'école et des abris bus afin de prévenir des accidents de déplacement.

Un devis a été établi par 5He de CORBENAY d'un montant de 5 302.00 € HT soit 6 362.40 €

Je vous propose d'approuver ce devis et de m'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

4.AMENDES DE POLICE - POSE DE COUSSINS BERLINOIS

Afin de sécuriser la voirie, je vous propose de poser un coussin berlinois permettant le ralentissement des véhicules rue Pierre Klein et rue des longues terres.

Deux devis ont été établis par Moselle signalisation de FOLSCHVILLER :

- premier devis d'un montant de 2 571.40 € HT soit 3 085.68 € TTC pour la pose de coussins berlinois rue des longues terres.
- deuxième devis d'un montant de 2 495.00 € GT soit 2 994.00 € TTC pour la pose de coussins berlinois rue Pierre Klein

Je vous propose d'approuver ce devis et de m'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Le conseil municipal REJETTE cette proposition.

Détail du vote :

POUR : 2 voix (FOLSCHWEILLER-FRANCOIS)

ABSTENTION : 1 voix (SAUDER)

CONTRE : 10voix (STEINMETZ FLAMENT SCHMITT DIDIER ATTON PENNERAD ZIMMERMANN MAILLOT BONIS LINDEN)

AMENDES DE POLICE - POSE DE PIETO SILHOUETTES

Afin de sécuriser l'accès à l'école et aux abris bus, je vous propose de poser des PIETO Silhouettes aux abords de l'école et des abris bus afin de prévenir des accidents de déplacement.

Un devis a été établi par 5He de CORBENAY d'un montant de 5 302.00 € HT soit 6 362.40 €

Je vous propose d'approuver ce devis et de m'autoriser à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de police.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

5.ACHAT DE PARCELLE

Monsieur le Maire expose :

M. et Mme STEINMETZ Georges proposent la vente du terrain cadastré section 3 parcelle 60 d'une surface de 7 a 93 au prix de 500 € l'are soit 3 965 € au total.

Je vous propose d'acquérir ce bien et de prendre en charge les frais de notaire et accessoires et de m'autoriser à signer l'acte.

M. STEINMETZ se retire avant le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas acquérir ce bien.

Détail du vote :POUR : 4 voix (DIDIER-FLAMENT-FOLSCHWEILLER-FRANCOIS)

ABSTENTION : 2 voix (ATTON-SAUDER)

CONTRE : 5 voix (SCHMITT-MAILLOT-BONIS-PENNERAD-LINDEN)

5. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA PARENTHÈSE ATTENDUE

Vu la demande de subvention de l'association la parenthèse attendue,

Je vous propose le versement d'une subvention de 850 € pour couvrir les frais de location de salle du spectacle 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition à l'unanimité des membres présents

6. INFORMATIONS

- M. le Maire communique aux élus la liste des travaux réalisés ou en cours de réalisation
- Par lettre du 15.1.2018, l'association prévention routière invite les communes à s'inscrire au label ville prudente
- La Région et les agences de l'eau récompensent les communes « nature » par le label libellule
- Par circulaire préfectorale du 8.1.2018, la préfecture nous informe des nouvelles dispositions concernant les Etablissements recevant du public et notamment du rôle prépondérant du Maire. Une visite de la « Pizzeria du village » a été faite et un délai a été accordé pour la mise en conformité.
- L'ESCF ATHLETISME de FAULQUEMONT organise une 7^e course « nature » le 18.02.2018
- Le SEBVF nous informe par mail que son service technique définira les travaux AEP à réaliser rue Saint Hubert, après étude
- L'UTR a pris connaissance du problème d'écoulement d'eau au niveau de la départementale
- A la demande de la municipalité, des représentants du service d'assainissement du DUF et du Syndicat des 3 Nied (SEV3Nied) ont fait l'état des lieux après les fortes pluies
- Un projet d'extension de lotissement est envisagé par K2R
- Des réunions de travail ont lieu pour étudier la création de communes nouvelles
- La Région Grand Est organisera en mai 2018 une nouvelle édition du mois de l'Europe
- Le 27 mars 2018 notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT
- Une réunion relative au déploiement de la fibre optique aura lieu le 20.02.2018 à Longeville/Les/St/Avold
- Un audit de la taxe foncière a été réalisé par juricia conseil à titre gratuit. La conclusion fait ressortir que la commune n'a pas d'économie à réaliser.
- Les différents syndicats SIANA, SMSNF, SIEAENFI, SAVNR ont fusionné. Le syndicat des eaux vives des 3 Nied (SEV3Nied) est substitué de plein droit aux anciens syndicats à compter du 1.1.2018. Le district urbain désignera les 3 délégués.
- Le Président du Sydeme a transmis une lettre en date du 9.1.2018 relative aux articles de presse
- L'association « une rose un espoir » et l'AFSEP ont transmis une demande de subvention
- Une convention de stage a été signée avec M. MANGEMATIN Maxence de Haute-Vigneulles du 8.1 au 6.7.2018
- Une convention de stage a été signée avec M. CLAMENS Martial de Basse-Vigneulles du 5 au 30.3 et du 4.6 au 13.7.2018 + 1 semaine pendant les vacances de la Toussaint
- Un projet de marché public de Maîtrise d'œuvre a été transmis par Matec pour les travaux rue Saint Hubert (requalification de la rue Saint Hubert)
La statue dégradée sera restaurée et remise en place (calvaire CD 74) ; une plainte a été déposée et l'assurance CIADE prend en charge les frais de réparation hors franchise
- Mme la Sous Préfète a évoqué la situation des contrats aidés lors des vœux

Le Maire
FRANCOIS Jean-Luc